

DEPARTEMENT  
HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MANE**

Séance du 08 Juillet 2022  
Délibération n°5-3

L'an deux mille vingt-deux le huit juillet à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

- Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, Alain FURCY, Michel BAZART, Claude CARLINI, CASTEX Jean, FERRANDI François, FINI Sandro et WEIHSS Pascal
- Mmes ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : Mrs DEVAUTOUR Florian, BOTTAREL Sébastien  
Mmes GUALTER Marie-Christine

Mr DEVAUTOUR Florian donne procuration à BAZART Michel

Mme BOUIN Florence a été nommé secrétaire.

**Objet : DEMANDE SUBVENTION RÉNOVATION GÎTES COMPLEXE  
TOURISTIQUE « LA JUSTALE »**

Le Maire informe le conseil municipal que l'espace cuisine des gîtes du complexe touristique est resté en l'état depuis la création du site dans les années 80. La Mairie a engagé depuis quelques années des travaux de réhabilitation des gîtes. La Maire souhaite moderniser et réhabiliter cet espace cuisine sur 3 des 20 gîtes.

Le projet consiste à remplacer l'ameublement et le matériel existant (ensemble meubles cuisine compris éviers, rangements, plans de travail, crédences, accessoires...)

La structure intérieure ne serait pas impactée.

Monsieur le Maire propose de valider le projet dont le coût estimatif s'élève à 20 000 € TTC pour les 3 gîtes.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir le matériel précédemment cité
- d'engager les démarches nécessaires pour mobiliser et solliciter les structures ou dispositifs de soutien pour l'attribution de subventions.
- d'inscrire la dépense au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
VOTES : Contre 0 Pour 12

Date de convocation : 04 juillet 2022  
Date d'affichage :  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

